circulaire olin du6/9/2005 circulation vehicules à moteur

Par **sb74**, le **02/10/2005** à **20:08**

bonsoir à tous,
ref circulaire n° DGA/SDAJ/BDEDP n°1 du 6/9/2005 NELLY OLIN
nouveau sur ce forum, je ne cache pas mon opportunisme mais souhaite défendre ma profession.

en effet, professionnel du loisir vert motorisé, je m'inquiète comme l'ensemble de la communauté 4X4 de cette circulaire qui tente de réglementer la circulation des quads et autres véhicules terrestres à moteur sur nos beaux chemins de France (que nous contribuons à entretenir puisqu'ils sont notre fond de commerce et notre outil de travail).

quelle est à votre avis la meilleure manière de contester cette circulaire qui au lieu de maîtriser la notion d'environement (que nous ne dénigrons pas) la déplacera vers les pays "pauvres" moins regardant mais demandeur de devises touristiques?

il y a bien une pétition qui circule: [url:224eewqe]http://www.codever.asso.fr/[/url:224eewqe] mais je doute de son éficacité, de plus, à l'inverse du mouvement motards qui était contre un impôt bidon et pour un accroissement de la sécurité en plus de leur sympathie donc favorable à l'opinion publique, nous n'avons rien de tel à proposer bien au contraire puisque le 4X4 est stigmatisé en BMW X5 citadin pollueur incivil, etc aux yeux de l'opinion publique donc de l'électorat.

nous cherchons tous les moyens y compris juridiques pour défendre notre profession.

merci de poster vos commentaires à collectif74@wanadoo.fr

cordialement

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés